

# MAIRIE DE MARCHASTEL

DEPARTEMENT : LOZERE

ARRONDISSEMENT : Mende

CANTON : Aumont-Aubrac

Envoyé en préfecture le 20/06/2018

Reçu en préfecture le 20/06/2018

Affiché le



ID : 048-214800914-20180523-17\_2018-DE

## Nombre

de conseillers en exercice	7
de présents	7
de votants	7

N°17/2018

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL du 23/05/2018

### OBJET : REVITALISATION DU CENTRE BOURG DE MARCHASTEL :

L'an deux mille dix huit et le vingt trois mai à 20 heures, le Conseil Municipal de la commune de MARCHASTEL, étant réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Eric MALHERBE.

Étaient présents : Nicolas BOISSONNADE, Roger BRUN, Valérie CHAYLA, Eric MALHERBE, Nicolas PERRET, Jacques THIOT, Urbain VIGIER

Il est procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général de Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil : Mme CHAYLA Valérie ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée le marché de travaux pour la Revitalisation du centre Bourg de Marchastel dont le titulaire est l'entreprise Marquet de Saint Flour et dont les travaux sont actuellement en cours de réalisation.

Il indique qu'il y a lieu d'examiner l'avenant n°1 à ce marché de l'entreprise, concernant des travaux supplémentaires qu'il y aurait lieu de réaliser.

Le montant initial du marché est de 169 372.63 € H.T.

Le montant de l'avenant n°1 (travaux complémentaires) 19 356.41 € H.T.

Nouveau montant H.T. du marché 188 729.81 € H.T.

Le Conseil Municipal après avoir ouï cet exposé, après avoir analysé les divers documents et après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Décide de réaliser ces travaux supplémentaires pour un montant H.T. de 19 356.41 €
- Autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant n°1 du marché « Revitalisation du Centre Bourg de Marchastel » avec l'entreprise Marquet, titulaire du Marché.

Ainsi fait et délibéré en séance le jour, mois et an susdits.

Au registre sont les signatures des membres présents

Fait à MARCHASTEL le 23/05/2018.

